



La mise en place de la Couverture santé universelle est présentée comme une piste de solutions aux problèmes de la pratique de la profession.

3000 formations médicales exercent dans l'illégalité au Cameroun. On retrouve dans le lot aussi bien des formations sanitaires privées, que des initiatives de promoteurs de cliniques privées ou confessionnelles.

Selon Dr. Guy Sandjon, le président de l'Ordre national des médecins du Cameroun (Onmc) qui donne la statistique, cet exercice illégal tire sa source de la misère et de la pauvreté, avec 80% de la population qui consulte encore dans l'informel et dans des structures illicites.

L'exercice illégal de la profession est également favorisé par l'insuffisance des praticiens de santé. D'après les chiffres du ministère de la Santé publique, le pays ne compte que 2400 à 2500 médecins en fonction. Soit un ratio d'un médecin pour 10 000 habitants ; avec des pics d'un médecin pour 30 000 habitants dans des zones reculées.

L'organisation mondiale de la santé (Oms) préconise par contre un médecin pour 3000 habitants. « S'il y a un cancer qu'il faut combattre, c'est celui de l'exercice illégal de la médecine. Nul ne peut exercer la profession de médecin au Cameroun s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre. Moins de 20 médecins y sont inscrits chaque année », précise Dr. Guy

Sandjon.

Autour de cet exercice illégal, la pratique de la médecine au Cameroun souffre en outre de la démotivation des jeunes médecins due au faible revenu salarial, de l'insuffisance du plateau technique dans l'arrière-pays surtout, des textes de réglementation de la profession datant de 1990 qui sont « anciens, inappropriés au contexte actuel. Ils méritent d'être revus et en insistant sur la lutte contre la médecine illégale et clandestine », soutient Dr. Jules Ndjebet, le président de la commission Couverture santé universelle (Csu), mise en place en novembre 2017 après l'assemblée générale de l'Onmc. Couverture santé universelle

D'après des membres du bureau de l'Ordre, l'implémentation de la Csu, qui consiste à mettre en place un mécanisme de création de fonds pour garantir aux populations un accès équitable aux soins de santé de qualité sans contraintes financières, offrirait une piste de sortie de ces différents problèmes dont souffre la pratique médicale.

Ce sujet de la Csu déjà à l'honneur lors de l'assemblée générale de l'Ordre en 2017 était encore d'actualité lors de l'assemblée générale ordinaire tenue les 23 et 24 novembre à Douala, sous le thème : « le médecin, acteur-clé de la couverture santé universelle au Cameroun ».

Pour le Pr. Tetanye Ekoe, le 1er vice-président de l'Onmc, la survie et la pérennité du projet de la Csu exigent de la part de l'Etat un contrôle préalable et rigoureux de cet exercice illégal de la médecine. Il relève en outre que : « quand on songe que les dépenses de santé sont évaluées dans notre pays à près de 800 milliards de F. Cfa dont les familles supportent près de 80% en fonds propres, on mesure toute l'importance de l'enjeu de la réussite de la Csu ». Parmi les cinq résolutions obtenues à la fin des travaux de Douala, l'une d'entre elles note que l'Ordre national des médecins du Cameroun soutient le projet de Csu en cours au Cameroun et souhaite une implication plus importante des Ordres professionnels notamment pour les accréditations.

Aussi, l'assemblée générale a autorisé le Conseil à poursuivre la mise en place du projet d'informatisation du siège national et de finaliser le recensement en cours pour une bonne maîtrise du fichier des médecins. Dr. Guy Sandjon a par ailleurs annoncé au cours des travaux, la publication prochaine du tableau de l'Ordre.

L'assemblée générale a également autorisé au Conseil à renforcer les ressources humaines au siège de l'ordre pour une gestion optimale et efficiente des dossiers. A la suite de la validation des états financiers et quitus donné au Conseil de l'Ordre pour sa gestion, une autre résolution encourage le Conseil à créer des sièges régionaux de l'Ordre dans toutes les régions, pour une grande implication des médecins dans la vie de l'institution et la facilitation de l'insertion des jeunes médecins.